Renforcement des capacités commerciales

- Le Comité du commerce et du développement a tenu sa première session sur le mécanisme de surveillance pour passer en revue la mise en œuvre des dispositions relatives au traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement figurant dans les Accords et les décisions de l'OMC.
- Les flux d'Aide pour le commerce vers les pays en développement ont repris en 2012, dernière année pour laquelle des chiffres sont disponibles. Les engagements ont augmenté de 21 %, après avoir diminué de 14 % l'année précédente.
- Le Conseil du commerce des services a tenu une réunion au début de 2015, au cours de laquelle plus de 25 Membres de l'OMC ont indiqué les secteurs de services et les modes de fourniture pour lesquels ils accorderaient un traitement préférentiel aux pays les moins avancés (PMA) afin d'accroître la part des PMA dans les exportations mondiales de services commerciaux.
- L'OMC a étoffé son programme de formation à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux, organisant 324 activités d'assistance technique en 2014, contre 279 en 2013.

Commerce et développement 110
Pays les moins avancés 111
Petites économies 113
Aide pour le commerce 114
Cadre intégré renforcé 116
Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce 118
Coopération technique et formation 120

Informations de base sur le renforcement des capacités commerciales

L'OMC s'efforce d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités commerciales et leur accorde des délais plus longs pour mettre en œuvre les accords commerciaux. Des centaines de cours de formation sont organisés chaque année à l'intention des fonctionnaires de ces pays.

Commerce et développement

Le Comité du commerce et du développement de l'OMC a mis en œuvre un certain nombre de décisions adoptées à la neuvième Conférence ministérielle à Bali, y compris celle de tenir une première session sur le mécanisme de surveillance pour le traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement. Il a discuté des activités d'assistance technique et de formation de l'OMC et a reçu les notifications des Membres relatives à l'accès aux marchés pour les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA). Il a également ouvert des discussions sur la manière de procéder à l'examen du Mécanisme pour la transparence des arrangements commerciaux préférentiels.

En 2014, le Comité du commerce et du développement a commencé à mettre en œuvre les décisions adoptées à la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC à Bali. Il a tenu deux sessions spécifiques sur le mécanisme de surveillance pour le traitement spécial et différencié, lancé à Bali par les Ministres.

Le mécanisme sert d'interface au sein de l'OMC pour analyser et passer en revue la mise en œuvre des dispositions relatives au traitement spécial et différencié figurant dans les Accords et les décisions de l'OMC. Ces dispositions prévoient notamment l'accroissement des possibilités commerciales, l'octroi des périodes de transition plus longues pour la mise en œuvre des Accords de l'OMC et la fourniture d'une assistance technique. Par ailleurs, comme en étaient convenus les Ministres, le Comité a poursuivi l'examen annuel des mesures prises par les Membres pour assurer aux PMA un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent (FDSC). Pour l'aider dans cet examen, le Secrétariat de l'OMC a établi un rapport sur l'accès aux marchés FDSC accordé par les Membres aux PMA.

Plusieurs propositions ont été examinées dans le contexte du mandat donné au Comité par la huitième Conférence ministérielle de l'OMC en 2011, consistant à mener des travaux ciblés sur le lien entre le commerce et le développement. Les Membres ont aussi examiné comment procéder à l'examen du Mécanisme pour la transparence des arrangements commerciaux préférentiels dans le cadre duquel les bénéficiaires n'ont pas à offrir des concessions en contrepartie, et ils ont passé en revue la mise en œuvre du Mécanisme. Ce dernier, adopté en 2010, vise à améliorer la compréhension de tous les ACPr mis en œuvre par les Membres de l'OMC.

Lors de la session spécifique du Comité sur les arrangements commerciaux préférentiels, les Membres ont examiné les préférences commerciales accordées par l'Union européenne au Pakistan. Ces préférences ont été accordées pour une durée limitée dans le but de promouvoir la relance de l'économie pakistanaise après les inondations de juillet et août 2010.

Le Comité a reçu le rapport de la 48e session du Groupe consultatif commun (GCC) du Centre du commerce international (ITC). Le GCC est l'organe de décision de l'ITC, organisme de promotion du commerce des pays en développement parrainé conjointement par l'OMC et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Les travaux de l'ITC sont axés sur l'assistance aux petites et moyennes entreprises des pays en développement.

Un nouveau mécanisme est entré en vigueur en novembre 2014 pour aider les pays en développement à mettre en œuvre le nouvel Accord sur la facilitation des échanges (voir la page 41).

Informations de base sur le commerce et le développement

Le Comité du commerce et du développement est le point focal pour la coordination des activités de l'OMC dans le domaine du commerce et du développement. Il s'occupe de diverses questions, y compris tout ce qui concerne le développement, la coopération technique, la formation et les notifications au titre de la Clause d'habilitation qui autorise les pays développés à accorder un traitement plus favorable aux pays en développement.

Notifications concernant l'accès aux marchés

En 2014, le Comité a reçu une notification au titre de la Clause d'habilitation (voir la page 76) concernant le schéma de préférences généralisées (schéma SGP) du Canada. Ces schémas permettent aux pays développés d'appliquer des tarifs préférentiels aux importations en provenance des pays en développement. La notification du Canada fournissait des renseignements sur la prolongation de son schéma SGP jusqu'au 31 décembre 2024. En outre, le Chili a notifié au Comité son régime d'accès aux marchés FDSC en faveur des PMA. Ce régime fixe à 0 % les droits de douane sur les importations de produits originaires des PMA, à l'exclusion des importations de blé, de farine de froment et de sucre.

Commerce et développement
www.wto.org/developpement

Coopération technique et formation

Le Comité a examiné les activités d'assistance technique et de formation de l'OMC (voir les pages 120-123). Il a pris note du Rapport annuel 2013 sur l'assistance technique et la formation. En 2013, le Secrétariat de l'OMC a organisé 320 activités d'assistance technique, à Genève et dans plusieurs pays Membres de l'OMC ou observateurs. La majorité de ces activités ont été organisées en partenariat avec d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales. Au total, près de 14 000 participants ont été formés pendant l'année, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2012. Cette augmentation est due aux cours en ligne, qui ont attiré 40 % des participants.

Pays les moins avancés

Le Sous-Comité des pays les moins avancés (PMA) a continué de mettre en œuvre le Programme de travail de l'OMC en faveur des PMA, récemment révisé. Il a procédé à l'examen annuel de l'accès aux marchés pour les produits des PMA et a fait le point sur les progrès accomplis dans la fourniture d'une assistance technique et d'une formation aux PMA et dans le cadre des autres programmes d'assistance technique de l'OMC. Il a évalué les avancées dans les processus d'accession des PMA à l'OMC et il a entendu les rapports du coordonnateur des PMA sur les résultats d'un atelier organisé par le Groupe des PMA pour déterminer les éléments que ces pays souhaiteraient inclure dans le programme de travail de l'après-Bali.

Accès aux marchés pour les PMA

Les questions relatives à l'accès aux marchés pour les PMA ont encore occupé une place centrale dans les travaux du Sous-Comité. Le rapport annuel du Secrétariat de l'OMC sur les tendances mondiales du commerce des PMA sur leur accès aux marchés a montré qu'en 2013, les exportations de marchandises et de services commerciaux des PMA ont rebondi, avec une augmentation de 6 %, soit plus de deux fois la moyenne mondiale. Toutefois, la participation des PMA au commerce mondial est restée marginale (1,23 %), et leur part dans les exportations mondiales de services commerciaux est restée faible (0,7 %). L'étude a montré que la concentration des exportations restait une caractéristique majeure du commerce des PMA, plus de 70 % de leurs exportations de marchandises reposant sur quelques grands produits.

Les Membres de l'OMC se sont félicités de cette étude et des efforts faits par le Secrétariat pour accroître le volume de données non seulement sur le commerce des services des PMA mais aussi sur les mesures non tarifaires (MNT) visant les exportations des PMA. Les PMA ont exprimé leur préoccupation face à la diminution progressive de la part de produits agricoles et des produits manufacturés dans leurs exportations totales, et ils ont rappelé aux Membres qu'ils devaient mettre en œuvre les décisions adoptées à la Conférence ministérielle de Bali en 2013, en particulier celles qui concernent l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent (FDSC) et la dérogation concernant les services pour les PMA (voir la page 67). À Bali, les Ministres ont appelé les pays

Informations de base sur les pays les moins avancés (PMA)

Le Sous-Comité des PMA a été établi en juillet 1995 en tant qu'organe subsidiaire du Comité du commerce et du développement pour examiner les questions intéressant les PMA. Depuis la Conférence ministérielle de Doha en 2001, le Sous-Comité se consacrait essentiellement à la mise en œuvre du Programme de travail de l'OMC en faveur des PMA, qui couvre différentes questions d'ordre systémique importantes pour ces pays, comme l'accès aux marchés, l'assistance technique et l'accession à l'OMC.

Pays les moins avancés
www.wto.org/pma_f

développés Membres à améliorer leur pourcentage d'accès FDSC pour les produits originaires des PMA, et ont encouragé les pays en développement Membres qui se déclaraient en mesure de le faire à assurer un accès aux marchés FDSC aux produits originaires des PMA ou à améliorer leur pourcentage d'accès FDSC pour ces produits. La dérogation concernant les services pour les PMA permet à des Membres d'accorder des préférences aux PMA afin d'accroître leur participation au commerce mondial des services.

Le coordonnateur du Groupe des PMA à l'OMC a informé les Membres du résultat de l'atelier organisé à la CNUCED en mars 2014. Cet atelier a permis de faire le point sur les résultats de la Conférence ministérielle de Bali et d'examiner la voie à suivre pour le Groupe des PMA, notamment dans le contexte du programme de travail de l'après-Bali. Il a réaffirmé l'importance de l'Accord sur la facilitation des échanges (voir les pages 39-41) et la nécessité de mettre en œuvre efficacement les décisions spécifiques aux PMA, comme la dérogation concernant les services, adoptées par les Membres à Bali.

Le gouvernement chilien a notifié son régime FDSC de grande portée, entré en vigueur en février 2014. Le Chili a ainsi rejoint d'autres pays en développement qui ont ouvert leurs marchés aux produits en provenance des PMA, sans droits ni contingents.

Les membres du Sous-Comité ont aussi reçu un rapport du Secrétariat sur le premier examen annuel des règles d'origine préférentielles pour les PMA, effectué par le Comité des règles d'origine (CRO) conformément à la Décision ministérielle de Bali (voir la page 61). Cette décision contient un ensemble de lignes directrices convenues au niveau multilatéral, pour permettre aux exportations des PMA de bénéficier plus facilement d'un accès préférentiel aux marchés. Les PMA ont invité les Membres à examiner leur communication au CRO, qui souligne les difficultés qu'ils rencontrent pour se conformer aux règles d'origine préférentielles.

Assistance technique et renforcement des capacités

Le Sous-Comité suit régulièrement le déroulement de l'assistance technique liée au commerce fournie aux PMA par l'OMC et des autres initiatives en matière de renforcement des capacités auxquelles l'OMC participe, telles que le Cadre intégré renforcé (CIR) (voir la page 116) et le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) (voir la page 118).

Dans la mise en œuvre de l'assistance technique de l'OMC, la priorité est donnée aux PMA, qui bénéficient de cours avancés sur mesure. Ils ont également la priorité pour les stages et les programmes des centres de référence de l'OMC (voir la page 122). Par ailleurs, on a observé une augmentation régulière du nombre de participants des PMA aux cours d'apprentissage en ligne de l'OMC (voir la page 122), qui sont maintenant un prérequis pour accéder aux niveaux de formation intermédiaire et avancé.

Le Sous-Comité reçoit en outre des informations régulières sur le CIR, programme multidonateurs qui aide les PMA à participer au commerce. En juin, le Secrétariat exécutif du CIR a fourni des renseignements à jour sur l'état de la mise en œuvre du CIR, et les PMA ont rappelé l'importance de ce programme pour renforcer leurs capacités commerciales. Vu que le renforcement des capacités des PMA est une nécessité constante, les donateurs et les autres partenaires de développement ont répondu à l'appel des PMA et ont accepté de prolonger le CIR après la fin du programme actuel en 2015. Le CIR aide actuellement 50 pays parmi les plus pauvres de la planète. L'OMC est l'une des six organisations partenaires du programme, dont elle héberge le Secrétariat exécutif.

Le Sous-Comité a également reçu des informations à jour du STDF. L'importance du renforcement des capacités pour respecter les mesures et prescriptions sanitaires et phytosanitaires (SPS) a été soulignée, ainsi que le fait qu'environ 50 % des fonds du STDF destinés aux projets étaient alloués aux PMA.

Les partenaires de développement ont continué à fournir des informations actualisées sur leurs activités et leurs programmes en faveur des PMA. En juin 2014, la Banque mondiale a annoncé un programme de soutien visant à aider les pays en développement, et en particulier les PMA, à réformer leurs lois et leurs pratiques en matière de facilitation des échanges pour les mettre en conformité avec l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC. Ce programme, soutenu par l'Australie, le Canada, les États-Unis, la Norvège, la Suisse et l'Union européenne, dispose de 30 millions de dollars EU et vise à aider les PMA à répondre à certains besoins immédiats liés à la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges, qui entrera en vigueur lorsqu'il aura été ratifié par les deux tiers des Membres de l'OMC (voir la page 40).

Accession des PMA à l'OMC

Les Membres ont reçu un rapport d'activité sur les huit accessions de PMA actuellement en cours de négociations (Afghanistan, Bhoutan, Comores, Éthiopie, Guinée équatoriale, Libéria, Sao Tomé-et-Principe et Soudan). Le Secrétariat a expliqué la raison d'être, le but et le cadre politique du processus d'accession à l'OMC et les efforts faits, en termes de transparence et de communication, pour promouvoir l'accession des PMA.

Les Membres ont réaffirmé leur volonté de faciliter l'accession des PMA et ont jugé utile de réfléchir au moyen d'activer l'accession de certains PMA restée au point mort pendant plusieurs années. Les PMA ont souligné la nécessité de surveiller l'application stricte des Lignes directrices sur l'accession des PMA adoptées en 2012. Les nouvelles lignes directrices introduisent une certaine flexibilité et des paramètres pour aider les PMA accédants à s'intégrer dans le système commercial multilatéral d'une manière compatible avec leurs besoins en matière de développement, de commerce et de financement.

Coton, aide au développement

Dans un contexte de grande volatilité des prix mondiaux du coton, les Membres de l'OMC ont reconnu l'importance du secteur du coton dans de nombreux pays en développement, et en particulier dans certains PMA.

À la Conférence ministérielle de Bali en 2013, les Ministres ont réaffirmé l'importance des aspects de la question du coton relatifs à l'aide au développement et se sont engagés à continuer à participer au Mécanisme du cadre consultatif du Directeur général (MCCDG) en faveur du coton, qui examine et suit l'aide concernant spécifiquement le coton ainsi que les programmes de soutien aux infrastructures et les autres activités d'assistance relatives au secteur du coton.

Pays les moins avancés
www.wto.org/pma_f

Lors de la 21e série de consultations au titre du MCCDG, qui a eu lieu en juin 2014, les Membres ont été informés de la manière dont les organisations régionales africaines intensifient leur engagement dans le développement du secteur du coton sur le continent pour faire en sorte que l'aide parvienne aux agriculteurs qui en ont vraiment besoin et pour renforcer la production, de la plantation jusqu'au marché des vêtements. Plusieurs organisations ont fait des présentations et le Secrétariat de l'OMC a signalé une légère diminution de l'aide, présente et future, pour le coton, suite à l'achèvement d'un certain nombre de projets.

À la 22e série de consultations au titre du MCCDG, qui a eu lieu en novembre, les membres du Groupe Coton-4 (voir la page 33) – groupe de pays producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest comprenant le Burkina Faso, le Bénin, le Mali et le Tchad – ont déclaré que la récente baisse des prix affectait leurs producteurs et ont appelé à conclure rapidement les négociations visant à éliminer les mesures qui faussent les marchés, telles que les subventions.

Les consultations sur l'aspect développement de la question du coton ont été qualifiées d'unique à l'OMC car elles concernent un seul produit et elles permettent un suivi de l'aide (en particulier pour les PMA), du commerce, des conditions du marché et d'autres aspects.

À Bali, les Ministres ont réaffirmé l'attachement des Membres de l'OMC « au dialogue en cours » et leur « engagement » de faire progresser les négociations sur le coton se rapportant au commerce, conformément aux objectifs convenus à la Conférence ministérielle de Hong Kong en 2005. Pour donner suite à la décision ministérielle, deux séries de discussions spécifiques ont été organisées pendant l'année, dans le cadre des négociations sur l'agriculture, pour examiner les dernières évolutions en matière d'accès aux marchés, de soutien interne et de subventions à l'exportation pour le coton, ainsi que les mesures tarifaires et non tarifaires appliquées aux exportations de coton, en particulier celles des PMA.

Petites économies

Le Comité du commerce et du développement a tenu deux sessions formelles spécifiques consacrées à l'examen des questions soulevées par les petites économies vulnérables (PEV) devant l'OMC. Le Comité a mis en œuvre les instructions données au niveau ministériel demandant d'examiner l'incidence des règles de l'OMC sur les petites économies et les contraintes liées au commerce auxquelles elles sont confrontées, et il a entrepris des travaux sur les difficultés et les possibilités rencontrées par les petites économies lorsqu'elles intègrent les chaînes de valeur mondiales (CVM) dans le commerce des marchandises et des services.

Les petites économies vulnérables sont les Membres de l'OMC qui ne représentent qu'un faible pourcentage du commerce mondial. Les Membres de l'OMC reconnaissent que ces économies, bien qu'elles ne constituent pas une sous-catégorie officielle de Membres, rencontrent des difficultés particulières en raison de leur petite taille et de leur éloignement de leurs principaux partenaires commerciaux.

À la Conférence ministérielle de Bali, en 2013, les Ministres ont chargé le Comité d'examiner plus avant les propositions présentées dans les différentes communications qui avaient été reçues, de se pencher sur toutes autres propositions que les Membres souhaiteraient présenter et, dans la mesure du possible et dans le cadre de son mandat, de faire des recommandations au Conseil général au sujet de ces propositions.

En 2014, plusieurs PEV ont examiné les travaux et les activités relatifs à la décision ministérielle de Bali de 2013 et ils ont commencé à identifier les questions pertinentes et les domaines de recherche et d'analyse possibles concernant les difficultés et les possibilités rencontrées par les petites économies lorsqu'elles intègrent les chaînes de valeur mondiales pour le commerce des marchandises et des services. Ces questions concernaient notamment les éléments attestant de l'intégration des petites économies et le rôle de l'investissement étranger direct dans les chaînes de valeur mondiales, les difficultés et possibilités rencontrées par les petites et moyennes entreprises, le rôle de la logistique, et les expériences en matière de facilitation des échanges et de politique commerciale.

Informations de base sur les petites économies

Le Comité du commerce et du développement, réuni en session spécifique, est responsable de la supervision des travaux sur les petites économies et suit l'avancement de l'examen des propositions faites par les petites économies vulnérables dans les différents organes de l'OMC et dans les groupes de négociation du Cycle de Doha. Les petites économies, qui sont majoritairement mais pas exclusivement des petits États insulaires, ne constituent pas un groupe défini à l'OMC.

Petites économies
www.wto.org/petiteseconomies

Aide pour le commerce

Les flux d'Aide pour le commerce vers les pays en développement ont rebondi en 2012, dernière année pour laquelle des chiffres sont disponibles. Les engagements ont augmenté de 21 %, après avoir diminué de 14 % l'année précédente. L'Afrique est la région qui en a le plus bénéficié mais les flux globaux vers les pays les moins avancés (PMA) ont diminué. Les Membres de l'OMC ont discuté des préparatifs du cinquième Examen global de l'Aide pour le commerce, qui aura lieu du 30 juin au 2 juillet 2015, sur le thème « Réduire les coûts du commerce pour une croissance durable et inclusive ».

Dans le contexte de perspectives mondiales incertaines et de pressions budgétaires dans les pays donateurs, les partenaires régionaux et mondiaux sont restés déterminés à agir de concert avec le secteur privé pour surmonter les contraintes nationales et régionales qui entravent le développement du commerce. Les chiffres les plus récents montrent qu'en 2012, les flux d'Aide pour le commerce vers les pays en développement ont repris leur croissance, augmentant de 21 % pour atteindre près de 54 milliards de dollars EU, soit plus du double du niveau de la période de référence 2002-2005.

La plus forte augmentation a concerné les prêts accordés aux pays en développement à revenu intermédiaire. Bien que l'Afrique ait été le principal bénéficiaire de l'augmentation de 2012, avec 40 % du total des engagements au titre de l'Aide pour le commerce, la part des ressources destinées aux PMA a diminué de 2 %. Les figures 1 et 2 présentent une ventilation des engagements par région et par catégorie. L'Ouganda, s'exprimant au nom des PMA, a dit au Comité du commerce et du développement, en octobre, que ces pays avaient bénéficié en 2012 de seulement 24 % du total de l'Aide pour le commerce. Il a demandé aux Membres de donner la priorité aux besoins et aux intérêts des PMA et de faire en sorte que les PMA reçoivent au moins un tiers de l'Aide pour le commerce.

L'Aide pour le commerce est une initiative menée par l'OMC qui vise à accroître la capacité des pays en développement, en particulier des PMA, à participer au commerce international. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est un partenaire clé, assurant le suivi des apports d'aide extérieure destinés à améliorer les politiques et les réglementations commerciales des pays. Il s'agit notamment de l'aide destinée à la facilitation des échanges, à la simplification des procédures douanières et à la réduction des formalités administratives, au développement de l'infrastructure économique et au renforcement des capacités de production des pays en développement.

Figure 1. Engagements au titre de l'Aide pour le commerce, par catégorie

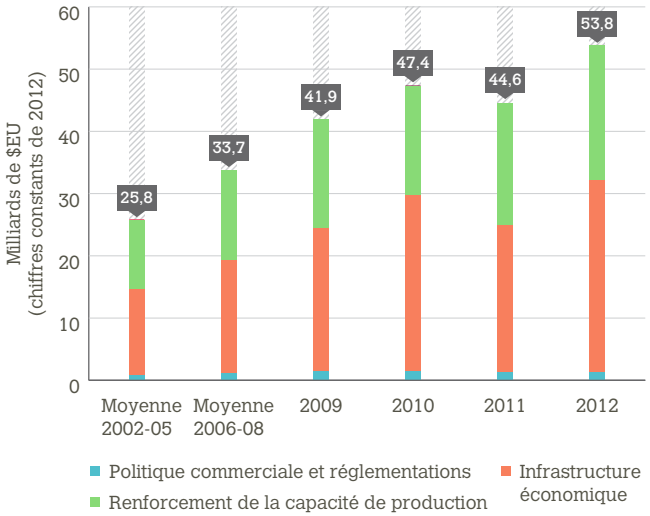

Informations de base sur l'Aide pour le commerce

L'initiative Aide pour le commerce a été lancée à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Hong Kong en 2005. Elle vise à aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à tirer parti des possibilités offertes par le système commercial multilatéral. Elle les aide à développer les compétences et les infrastructures commerciales dont ils ont besoin pour mettre en œuvre les Accords de l'OMC et en tirer parti, et pour accroître leurs échanges.

Programme de travail

Le Comité du commerce et du développement a organisé une série de sessions spécifiques sur l'Aide pour le commerce (trois en 2014), au cours desquelles les Membres ont examiné l'avancement de la mise en œuvre du programme de travail 2014-2015, et les partenaires et organisations ont rendu compte de leurs travaux sur l'Aide pour le commerce. Le programme, intitulé « Réduire les coûts du commerce pour une croissance durable et inclusive », aborde des questions comme les chaînes de valeur mondiales, le développement des infrastructures, l'engagement accru des partenaires Sud-Sud (pays en

Aide pour le commerce
www.wto.org/aidepourlecommerce

Figure 2. Engagements au titre de l'Aide pour le commerce, par région

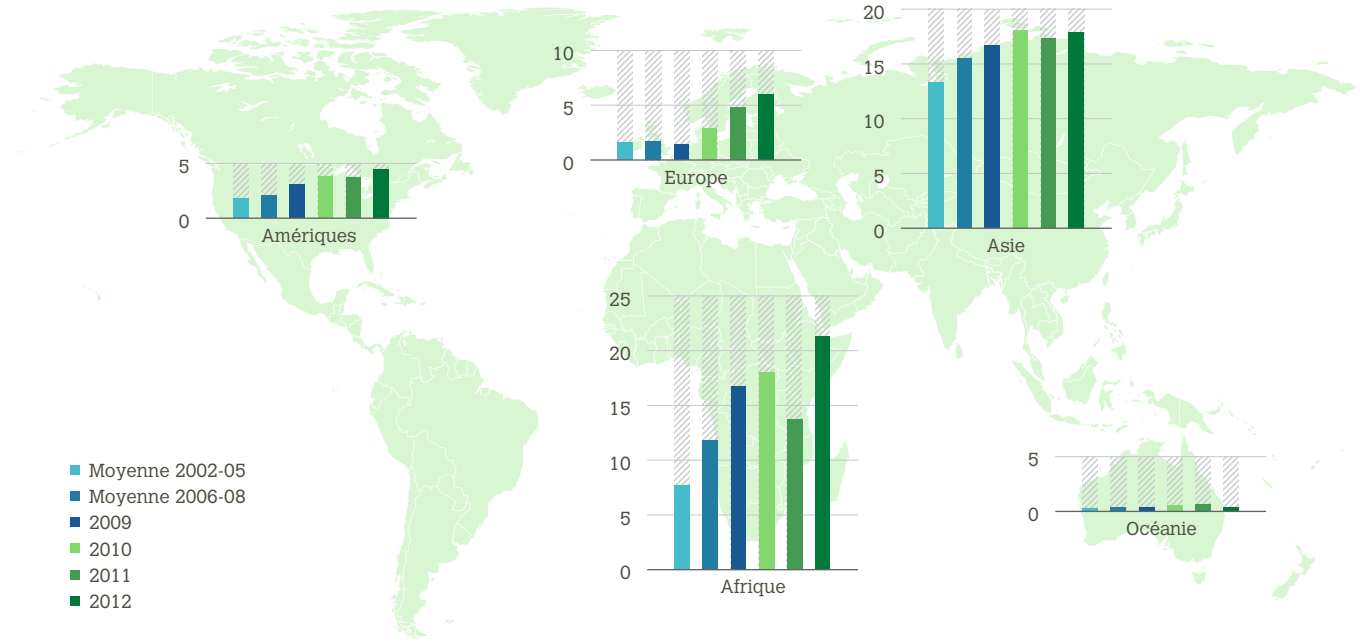

développement-pays en développement), la mobilisation du secteur privé, le développement durable, l'intégration commerciale régionale, la facilitation des échanges, le suivi des flux d'Aide pour le commerce et l'évaluation des résultats.

L'accent mis sur les coûts du commerce concorde avec le mandat de l'initiative Aide pour le commerce, qui est de renforcer les capacités sur le plan de l'offre et l'infrastructure liée au commerce dont les pays en développement, et en particulier les PMA, ont besoin pour mettre en œuvre les Accords de l'OMC et en tirer des avantages et, plus généralement, pour développer leur commerce. Conformément au mandat donné par la neuvième Conférence ministérielle à Bali, le Programme de travail envisage aussi l'Aide pour le commerce dans le contexte plus large du Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et des nouveaux objectifs de développement qui remplaceront les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) après leur expiration.

En octobre, l'OMC et le Centre du commerce international (ITC) ont organisé conjointement un atelier sur l'Aide pour le commerce et la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME). L'atelier a examiné les difficultés rencontrées par les PME pour « s'internationaliser » (exporter ou intégrer des chaînes d'approvisionnement internationales) et la façon dont l'Aide pour le commerce permettait de surmonter ces difficultés. Il a mis en évidence l'importance des PME pour le développement du secteur privé, en particulier dans les PMA, et a montré que les PME étaient un élément essentiel pour un développement durable et inclusif. Plusieurs obstacles empêchant les PME de participer pleinement au commerce international ont été signalés, tels que le manque d'accès au financement, le manque de soutien institutionnel, la qualification insuffisante du personnel, les coûts élevés du commerce, le manque d'accès à la technologie et un environnement économique défavorable.

Examen global

La pierre angulaire du Programme de travail 2014-2015 est le cinquième Examen global de l'Aide pour le commerce. À la réunion d'octobre du Conseil général, le Directeur général a annoncé que l'Examen global, qui aura également pour thème la réduction des coûts du commerce, se déroulera du 30 juin au 2 juillet 2015. Il a aussi lancé officiellement l'exercice de suivi et d'évaluation qui sous-tend et éclaire habituellement les délibérations dans le cadre de l'Examen. La question des coûts du commerce sera examinée en détail, ainsi que la façon dont l'Aide pour le commerce peut promouvoir une croissance inclusive et durable au moyen de mesures visant à réduire les coûts du commerce. L'examen portera aussi sur les questions relatives au commerce et au développement, abordées d'un point de vue rétrospectif et prospectif, notamment en ce qui concerne la contribution que le commerce et l'OMC peuvent apporter au nouveau programme de développement pour l'après-2015.

L'exercice de suivi examinera l'incidence des coûts du commerce sur la compétitivité des pays en développement et sur leur capacité de se connecter aux chaînes de valeur régionales et mondiales, les mesures prises pour résoudre ce problème et la façon dont l'Aide pour le commerce peut aider à réduire les coûts du commerce et leurs répercussions afin d'assurer une croissance durable et inclusive. L'exercice est fondé sur des questionnaires d'auto-évaluation adressés aux pays en développement et aux PMA, aux donateurs bilatéraux et multilatéraux, aux communautés économiques régionales et corridors de transport et aux partenaires Sud-Sud, les secteurs privé et public, les milieux universitaires et les ONG étant invités à présenter des cas d'expérience qui illustrent les initiatives de l'Aide pour le commerce visant à réduire les coûts du commerce.

Cadre intégré renforcé

En 2014, le Cadre intégré renforcé (CIR) a poursuivi son expansion, avec une augmentation du nombre de projets en cours dans les pays du CIR. À ce jour, 46 pays bénéficient d'une aide pour renforcer leurs institutions commerciales et surmonter les obstacles au commerce. La Somalie est le dernier PMA à avoir rejoint le CIR. Après une évaluation indépendante, le Comité directeur du CIR a prolongé le programme pour une deuxième phase, la première s'achevant en 2015. Au 31 décembre 2014, le CIR avait reçu des annonces de contributions d'un montant de 251 millions de dollars EU et des contributions d'environ 201 millions de dollars EU (contre 190 millions de dollars EU en 2013).

Sur la base des résultats d'une évaluation indépendante, le Comité directeur du CIR a approuvé la recommandation du Conseil du CIR demandant que le programme du Cadre soit prolongé d'une deuxième phase, de 2016 à 2022. Le CIR, programme d'Aide pour le commerce en faveur des pays les moins avancés (PMA), aide les pays les plus pauvres à s'intégrer dans le système commercial mondial. Son rôle est de renforcer les institutions et les bases commerciales et de lancer des projets prioritaires dans des domaines tels que la création de valeur ajoutée dans le secteur agricole, les services et la facilitation des échanges, la promotion des exportations et le renforcement des capacités. Le CIR opère dans le cadre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du Programme d'action d'Accra, qui permettent de surveiller la manière dont les donateurs et les bénéficiaires respectent leurs engagements.

En annonçant la prolongation, le Comité directeur a demandé instamment au CIR de tirer parti des réalisations de la première phase, tout en entreprenant des réformes dans les domaines clés pour améliorer l'efficience, l'efficacité et la durabilité du programme. L'évaluation a confirmé que le CIR reste pertinent par rapport aux priorités commerciales des PMA et a indiqué qu'il y a de bonnes chances que les progrès réalisés puissent être soutenus. Elle a permis d'identifier les principales difficultés et les domaines où un renforcement est nécessaire, et elle a proposé de nouvelles mesures pour aider les PMA à profiter davantage du commerce régional et mondial à la lumière des changements en cours dans l'environnement commercial. Elle a montré qu'il était particulièrement difficile de mobiliser des ressources additionnelles au niveau des pays. Elle a également révélé des problèmes de gouvernance et d'efficacité qu'il faut résoudre. Parmi les nouveaux domaines proposés, on compte l'intégration régionale, le rôle du secteur privé et l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales.

En 2015, le partenariat du CIR définira la portée et les modalités de la nouvelle phase, et étudiera les moyens de renforcer encore le programme. Une conférence d'annonce de contributions sera organisée afin de reconstituer le Fonds d'affectation spéciale pour le CIR.

Le CIR a lancé récemment un nouveau mécanisme d'intégration du commerce pour aider davantage les pays du CIR à mettre le commerce au centre de leurs programmes de développement. Depuis son lancement en juin 2014, plusieurs Membres ont demandé à bénéficier d'un soutien additionnel dans le cadre de ce mécanisme, notamment le Burkina Faso, le Cambodge, la Gambie, la Guinée, les Îles Salomon, la RDP lao, le Sénégal et le Togo.

Informations de base sur le Cadre intégré renforcé

Le Cadre intégré renforcé (CIR) pour l'assistance liée au commerce en faveur des pays les moins avancés (PMA) est un programme multidonateurs qui aide les PMA à jouer un rôle plus actif dans le système commercial multilatéral. Dans le cadre du CIR, les PMA unissent leurs efforts à ceux des 23 donateurs et des 6 principales organisations internationales participantes, y compris le Fonds monétaire international, le Centre du commerce international, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et l'OMC. D'autres partenaires de développement, tels que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), agissent en qualité d'observateurs.

Augmentation du nombre de projets

Le programme propose deux types de financements, appelés « catégorie 1 » et « catégorie 2 ». Les projets de la catégorie 1, qui comprennent un soutien pour le renforcement des capacités institutionnelles et des études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC), aident les pays à identifier et à surmonter les obstacles au commerce, à la croissance économique et au développement durable. Les EDIC fournissent une base d'action pour les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les partenaires de développement. Les projets de la catégorie 2 renforcent les capacités commerciales sur le plan de l'offre et permettent de financer des activités identifiées comme prioritaires au cours de la première phase.

Le nombre de projets de catégorie 1 approuvés a doublé, passant de 46 en 2013 à 95 en 2014. Parmi ces projets, 37 prévoyaient un soutien pluriannuel pour intégrer le commerce et coordonner les

Cadre intégré renforcé
www.wto.org/cir

Un projet du CIR au Cambodge vise à accroître les exportations de produits en soie artisanaux et à améliorer les possibilités offertes aux femmes des régions rurales, dont les moyens d'existence dépendent de la production de soie.

activités prioritaires. Quatorze projets additionnels de la catégorie 2 ont été approuvés pour mise en œuvre en 2014, après les 9 de 2013, ce qui porte le nombre total de projets de cette catégorie à 36. Plus de 20 projets sont en attente.

Les projets de catégorie 2 approuvés en 2014 prévoient notamment de renforcer les capacités de production et de commercialisation du Bénin, de contribuer à l'accroissement des recettes tirées des exportations de mangue séchée et de noix de cajou transformée au Burkina Faso, de renforcer et diversifier la capacité de production pour l'exportation du Cambodge, d'améliorer la compétitivité des exportations de vanille, d'ylang-ylang et de clou de girofle des Comores, de renforcer la capacité de production et de commercialisation de l'huile de palme de la République démocratique du Congo, d'augmenter la production agro-industrielle au Malawi, de soutenir la stratégie nationale 2012-2017 du Rwanda pour le commerce transfrontières visant à améliorer les moyens de subsistance et la capacité de gain, d'élaborer un programme pour l'ensemble du secteur du commerce à Samoa, d'augmenter les exportations de mangues du Sénégal, de promouvoir le tourisme dans les Îles Salomon, de contribuer à l'augmentation des revenus provenant de la chaîne de valeur du soja au Togo, d'augmenter la contribution du tourisme à l'économie du Vanuatu et de développer l'apiculture au Yémen.

Suivi, évaluation et renforcement des capacités

Trente-sept pays du CIR mettant en œuvre des projets de catégorie 1 ont adopté une gestion axée sur les résultats, par le biais de cadres de suivi et d'évaluation. Des programmes de renforcement des capacités en matière de suivi et d'évaluation, de rapports et de communication ont été déployés à Lomé (Togo), en mars, pour les pays africains francophones et lusophones du CIR, et à Bangkok (Thaïlande), en mai, pour les pays d'Asie et du Pacifique du CIR. Un total de 26 pays ont participé à ces ateliers.

Coorganisé par le Centre du commerce international (ITC), l'atelier francophone a porté sur l'intégration des questions de genre dans le processus du CIR. L'atelier Asie-Pacifique, quant à lui, a été organisé en collaboration avec la Commission économique et sociale de l'ONU pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). En 2014, le CIR a développé un module visant à accroître la participation des acteurs non étatiques, en particulier du secteur privé, au processus du CIR, et il a expérimenté ce module au Burkina Faso, au Népal et en Zambie.

Développement du partenariat et nouvelles contributions

La Somalie a rejoint le CIR, ce qui porte à 50 le nombre total de pays participants. À l'exception de Cabo Verde, des Maldives et du Samoa, tous sont des PMA. En 2014, la Finlande a versé une nouvelle contribution de 5 millions d'euros au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et la Suède a fait un nouveau don de 3 millions de dollars EU.

Au niveau international

Le CIR a participé à la Conférence ministérielle des PMA sur de nouveaux partenariats pour le renforcement des capacités productives dans les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Cotonou (Bénin) en juillet. Le document final, appelé Agenda de Cotonou, a réaffirmé l'importance considérable du CIR pour le renforcement des capacités productives dans les PMA.

En marge de la Conférence, le CIR, en collaboration avec le Ministère de l'industrie, du commerce et des petites et moyennes entreprises de la République du Bénin, a organisé une table ronde de haut niveau avec les ministres de PMA, les chefs de secrétariat des organisations partenaires du CIR et des représentants de haut niveau des PMA, de pays donateurs et d'organismes des Nations Unies.

Le CIR a aussi participé à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui s'est tenue à Vienne (Autriche) en novembre. Il a organisé une table ronde de haut niveau, qui a permis de présenter certains des travaux menés par le CIR dans les pays en développement sans littoral grâce aux témoignages livrés par le Mali, le Népal, le Niger, la RDP lao, et le Rwanda et aux interventions des organisations partenaires du CIR.

Le soutien apporté par le CIR pour faciliter la gradation des PMA a été salué dans la Déclaration de Katmandou pour une gradation soutenable des PMA d'Asie et du Pacifique, document final de la Réunion ministérielle des PMA d'Asie et du Pacifique sur la gradation et le programme de développement pour l'après-2015, organisée à Katmandou (Népal) en décembre 2014.

Cadre intégré renforcé
www.wto.org/cir

Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce

En 2014, le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) a entrepris des recherches dans plusieurs pays en développement, ce qui a abouti à des recommandations pour améliorer la coordination entre les organismes sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les organismes aux frontières, et pour permettre un commerce sûr. Il a également participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de nombreux projets qui encouragent à respecter les normes internationales en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de santé animale et de préservation des végétaux et qui facilitent l'accès aux marchés. Pendant l'année, plusieurs recommandations ont été mises en œuvre pour améliorer encore le fonctionnement du Fonds.

En 2014, le STDF a mené à bien des recherches dans plusieurs pays d'Asie du Sud-Est (Cambodge, Philippines, RDP lao et Thaïlande) pour examiner comment les contrôles SPS sont effectués pour certains produits agricoles et alimentaires. Les recherches étaient fondées sur les dispositions pertinentes de l'Accord SPS et sur les normes et lignes directrices des trois organismes de normalisation compétents dans le cadre de l'Accord SPS de l'OMC, à savoir le Codex Alimentarius, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Des travaux semblables ont été engagés dans plusieurs pays d'Afrique australe (notamment en Afrique du Sud, au Malawi et en Zambie). Les résultats préliminaires ont été présentés lors d'une séance thématique du STDF, sur la mise en œuvre des mesures SPS pour permettre un commerce sûr, organisée en mars 2014 en marge du Comité SPS de l'OMC.

Informations de base sur le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce

Le STDF est un partenariat mondial qui aide les pays en développement à renforcer leur capacité d'appliquer les normes, les directives et les recommandations internationales dans le domaine sanitaire et phytosanitaire (SPS), afin d'améliorer la santé des personnes et des animaux et la préservation des végétaux, ainsi que leur capacité de gagner et de maintenir un accès aux marchés. Ces travaux contribuent à une croissance économique durable, à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la protection de l'environnement dans les pays en développement. Le Fonds a été établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé et l'OMC, et il est financé par des contributions volontaires. L'OMC en assure le secrétariat et gère son Fonds d'affectation spéciale.

Les travaux menés en Asie du Sud-Est ont montré qu'il était important d'assurer la protection de la santé tout en maintenant les coûts de transaction au niveau le plus bas possible pour faciliter les échanges. Les recherches ont permis d'identifier un certain nombre d'obstacles procéduraux associés à la mise en œuvre des mesures SPS, notamment la longueur et la complexité des procédures, des exigences excessives ou redondantes en matière de documentation, des redevances formelles et informelles élevées, un manque de transparence, la répétition ou la duplication des inspections aux frontières et la longueur des temps d'attente. Elles ont confirmé les conclusions récentes du Rapport sur les indicateurs de performance logistique de la Banque mondiale, qui suggère que dans certains pays, les organismes chargés des contrôles SPS doivent moderniser leurs procédures pour s'aligner sur les autres organismes à la frontière.

Les recommandations prévoyaient des réformes simples pouvant être réalisées en priorité. Une plus grande transparence et des exigences moins nombreuses et plus uniformes en matière de documentation peuvent aisément réduire les temps d'attente aux frontières. Ajuster la fréquence des inspections SPS en fonction du niveau de risque lié à des produits et/ou des commerçants spécifiques peut rendre les contrôles SPS plus efficaces et optimiser la répartition des ressources. Les structures d'incitation devraient être réformées de façon que les activités réglementaires non nécessaires ne soient pas rétribuées. D'autres dispositifs recommandés demanderont plus de temps et de ressources et devraient constituer des objectifs à plus

Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce
www.standardsfacility.org/fr

long terme pour les gouvernements. Il s'agit notamment d'initiatives coordonnées pour la gestion des frontières qui impliquent une coordination des politiques, des programmes et de l'exécution par les différents organismes de réglementation transfrontières, ou de systèmes de guichets uniques électroniques qui permettent aux commerçants de présenter par voie électronique tous les documents d'importation, d'exportation et de transit exigés par les organismes de réglementation, ou encore de postes-frontières à guichet unique. Plusieurs pays d'Asie du Sud-Est ont déjà commencé à mettre en œuvre activement les recommandations de ces recherches.

En collaboration avec le Cadre intégré renforcé (voir la page 116), le STDF a engagé une étude qui analyse la manière dont les questions SPS sont traitées dans les études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC). Celles-ci aident les pays à identifier et à surmonter les obstacles au commerce, à la croissance économique et au développement durable. L'étude, qui sera achevée en 2015, définit les bonnes pratiques pour les futures études et leur mise en œuvre. Par ailleurs, le STDF a poursuivi ses travaux en vue de réviser et d'achever un guide pratique pour permettre aux pays en développement d'aider à établir l'ordre de priorité des choix d'investissement dans le domaine SPS pour l'accès aux marchés, sur la base d'une analyse décisionnelle multicritères. Le nouveau site Web du STDF (http ://www.standardsfacility.org/), lancé en août 2014 en anglais, en français et en espagnol, permet au Secrétariat de publier, éditer ou modifier plus facilement les contenus. Une version améliorée de la bibliothèque virtuelle du STDF, qui assure un accès en ligne rapide et convivial à de nombreuses ressources documentaires centrées sur le renforcement des capacités dans le domaine SPS, a été intégrée au nouveau site Web.

Le STDF a participé activement à plusieurs conférences, ateliers de formation et autres réunions d'information aux niveaux international, régional et national afin de promouvoir la cohérence et les synergies dans la conception et l'exécution de projets et d'initiatives SPS. Il a continué de faire rapport au Comité SPS de l'OMC sur ses activités et son fonctionnement. Il a également présenté des rapports au Comité du commerce et du développement (CCD) de l'OMC sur l'Aide pour le commerce et à son Sous-Comité du commerce des pays les moins avancés. Une présentation sur le STDF a été faite lors d'un atelier de l'OMC organisé en marge du Comité des obstacles techniques au commerce.

Dons pour l'élaboration de projets

Six dons pour l'élaboration de projets (DEP) et 4 projets ont été approuvés en 2014, ce qui porte à 66 et 70, respectivement, le nombre total de DEP et de projets financés par le STDF. L'un des projets approuvés vise à améliorer le respect des normes SPS et à accroître les recettes d'exportation dans la chaîne de valeur des graines oléagineuses au Myanmar et un autre a pour but d'augmenter le commerce intrarégional de certains produits agroalimentaires donnés entre certains pays du Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA), en réduisant les coûts du commerce associés aux mesures SPS.

Sur le nombre total de dons, 52 % sont allés à l'Afrique subsaharienne, 20 % à l'Asie et au Pacifique et 15 % à l'Amérique latine et aux Caraïbes. En outre, 10 % des projets et des DEP peuvent être considérés comme des activités au niveau mondial (voir la figure 3). Sur une base thématique, 38 % des projets et des DEP ont été consacrés à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, 26 % à la

Figure 3. Répartition géographique des projets et des dons pour l'élaboration de projets du STDF (nombre)

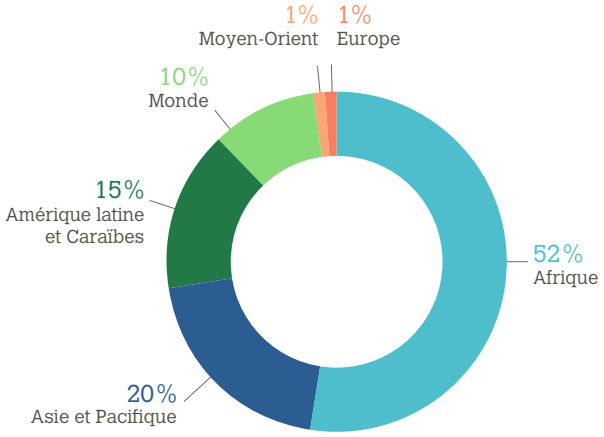

Figure 4. Domaines visés par les projets et les dons pour l'élaboration de projets du STDF (nombre)

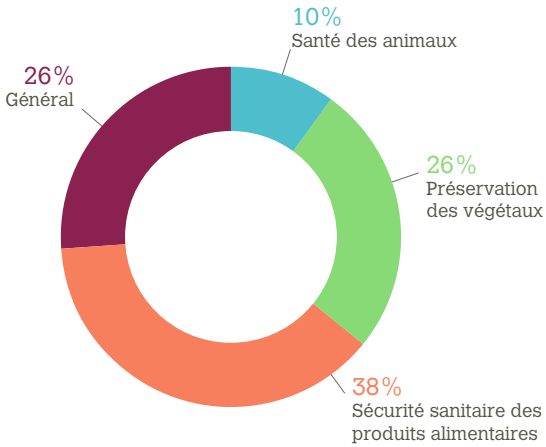

préservation des végétaux et 10 % à la santé des animaux, tandis que 26 % ont porté sur des questions SPS d'ordre général (voir la figure 4). Dans l'ensemble, le STDF a consacré aux pays les moins avancés (PMA) et aux autres pays à faible revenu 58 % des ressources destinées à la réalisation de projets. Il a donc de nouveau atteint son objectif d'attribuer aux PMA et aux autres pays à faible revenu au moins 40 % des ressources affectées à des projets.

Améliorer le fonctionnement du STDF

Au cours de l'année, plusieurs recommandations visant à améliorer encore le fonctionnement du STDF, notamment en renforçant davantage sa fonction de coordination et sa capacité d'assurer le suivi des résultats, ont été mises en œuvre. Cela a fait suite à la publication, en janvier (voir le Rapport annuel 2014 de l'OMC), d'un examen indépendant visant à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme du STDF. L'examen, qui portait sur la période 2009-2013, a conclu ce qui suit : « les résultats sont impressionnants et témoignent du fonctionnement efficace du STDF ».

Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce
www.standardsfacility.org/fr

Coopération technique et formation

L'Institut de formation et de coopération technique (IFCT) a renforcé la conception et l'exécution des programmes d'assistance technique de l'OMC, ainsi que certains aspects essentiels de ces programmes. L'OMC a organisé 324 activités d'assistance technique en 2014, ce qui est plus qu'en 2013 (279) mais moins qu'en 2012 (343). Malgré la diminution du nombre total d'activités par rapport à 2012, le nombre de participants bénéficiant d'une assistance technique continue d'augmenter grâce à l'utilisation croissante de l'apprentissage en ligne, l'accent étant mis de plus en plus sur les pays les moins avancés (PMA) et sur l'Afrique.

La plupart des activités de coopération technique et de formation de l'OMC sont réalisées conformément à un plan d'assistance technique et de formation adopté par le Comité du commerce et du développement. Le Plan biennal d'assistance technique et de formation pour 2014-2015 intègre la gestion axée sur les résultats, qui englobe la stratégie, les ressources, les méthodes de travail et les évaluations, afin de garantir la réalisation des objectifs en matière d'assistance et de formation. Le Secrétariat de l'OMC a adopté cette approche pour améliorer la planification, la prise de décisions, la transparence et la responsabilité. L'IFCT a aussi continué de renforcer la stratégie d'apprentissage progressif, qui propose une approche graduelle pour améliorer les connaissances sur les questions commerciales. Cette stratégie comprend des lignes directrices et des critères de référence élaborés pour harmoniser les contenus, les méthodes d'enseignement et l'évaluation pour toutes les activités d'assistance technique dispensées par l'OMC. Des conditions claires ont été fixées pour la participation à chaque activité. Cela permet de sélectionner les candidats et de constituer des groupes de participants homogènes.

Informations de base sur la formation et la coopération technique

Les programmes d'assistance technique de l'OMC sont coordonnés par l'Institut de formation et de coopération technique. Les activités de l'Institut comprennent l'apprentissage en ligne, les cours de formation aux niveaux mondial et régional, les programmes universitaires et les ateliers nationaux et régionaux. Les programmes d'assistance technique aident les Membres de l'OMC à mieux comprendre leurs droits et obligations dans le cadre du système commercial multilatéral, ce qui renforce la capacité de ces pays à tirer profit de leur participation au système.

Plusieurs cours avancés de politique commerciale (CAPC) ont été organisés à Genève pendant l'année, tant pour des généralistes que pour des spécialistes. Les généralistes sont des fonctionnaires qui ont besoin d'une connaissance générale de l'OMC pour s'acquitter de leurs tâches, comme les fonctionnaires en poste dans les capitales qui s'occupent des questions relatives à l'OMC ou les délégués en poste dans les missions à Genève qui sont d'une manière générale chargés des affaires de l'OMC. Les spécialistes sont des fonctionnaires qui ont besoin d'une connaissance approfondie d'un domaine spécifique, comme ceux qui travaillent sur une question particulière dans un ministère dans leur capitale. Les cours avancés pour spécialistes ont porté sur les questions sanitaires et phytosanitaires (SPS), les accords commerciaux régionaux et le règlement des différends.

Plusieurs activités régionales ont été organisées en 2014, notamment un cours de politique commerciale en Tunisie à l'intention des pays francophones d'Afrique, un cours sur les obstacles techniques au commerce (OTC) en Namibie à l'intention des pays anglophones d'Afrique, une formation sur les OTC à Vienne pour les pays d'Europe centrale et orientale, d'Asie centrale et du Caucase, un atelier régional à Abou Dhabi sur les marchés publics à l'intention des pays arabes et du Moyen-Orient et un séminaire régional Port Vila (Vanuatu) sur le commerce des services et la réglementation intérieure à l'intention des îles du Pacifique.

L'OMC a continué d'associer des partenaires internationaux et régionaux à la fourniture de l'assistance technique liée au commerce, pour faire en sorte qu'une perspective régionale ou spécifique soit incluse dans la conception des programmes de formation pour chaque région. En dehors des cours, cette approche a été élargie au Programme de soutien aux établissements d'enseignement supérieur (voir les pages 146-147).

Coopération technique et formation
www.wto.org/cooperationtechnique

Activités d'assistance technique

Les activités de formation de l'OMC ont porté sur presque tous les sujets liés à l'OMC, des cours généraux sur l'OMC et les accords commerciaux multilatéraux aux cours plus spécialisés sur les différentes questions traitées par l'OMC, comme l'agriculture, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les mesures SPS, la propriété intellectuelle et bien d'autres sujets. L'OMC a travaillé en partenariat avec d'autres organisations internationales et régionales dans le but d'aider ses Membres à mieux participer au système commercial multilatéral fondé sur des règles, à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent, à exercer leurs droits et à remplir leurs obligations. Conformément à l'approche fondée sur la demande, environ 35 % des activités ont eu lieu au niveau national dans les pays Membres où des besoins spécifiques ont été identifiés.

Le Secrétariat de l'OMC a continué d'organiser des séminaires régionaux sur des sujets spécifiques. Cette approche a facilité son interaction avec les bénéficiaires et les partenaires régionaux. 20 % des activités d'assistance technique ont été destinées à des pays africains, 16 % à des pays d'Asie et du Pacifique, 10 % à des pays d'Amérique latine, 8 % à des pays arabes et du Moyen-Orient, et 9 % à des pays d'Europe centrale et orientale et à l'Asie centrale (voir le tableau 1).

Il y a eu une diminution progressive, mais limitée, du nombre total d'activités de formation technique menées directement par le Secrétariat de l'OMC, en raison principalement du recours accru à l'apprentissage en ligne et d'un meilleur filtrage des demandes pour assurer la conformité avec les priorités et les besoins évalués.

Tableau 1. Assistance technique liée au commerce par région, en 2014

Région	Activités d'assistance technique nationales		Activités d'assistance technique régionales		Activités d'assistance technique mondiales[1]		Autres (conférences, etc.)		Total	
Afrique	41	31 %	15	25 %	0	0 %	9	24 %	65	20 %
Pays arabes et du Moyen-Orient	15	11 %	8	13 %	0	0 %	3	8 %	26	8 %
Asie-Pacifique	28	21 %	15	25 %	0	0 %	9	24 %	52	16 %
Europe centrale et orientale et Asie centrale	19	15 %	7	11 %	0	0 %	4	11 %	30	9 %
Caraïbes	6	5 %	3	5 %	0	0 %	0	0 %	9	3 %
Amérique latine	22	17 %	10	16 %	0	0 %	1	3 %	33	10 %
Sous-total	**131**	**100 %**	**58**	**95 %**	0	0 %	**26**	**68 %**	**215**	**66 %**
Monde[1]	0	0 %	3	5 %	94	100 %	12	32 %	109	34 %
Total	**131**	**100 %**	**61**	**100 %**	**94**	**100 %**	**38**	**100 %**	**324**	**100 %**

[1] Les activités dites « mondiales » ne sont pas destinées à une région particulière mais comprennent des activités telles que les cours organisés à Genève, l'apprentissage à distance, les programmes de stages et les activités de conseil sur des questions juridiques.

Coopération technique et formation
www.wto.org/cooperationtechnique

Les PMA ont bénéficié d'environ 47 % des activités d'assistance technique, y compris les activités nationales organisées dans ces pays et les activités régionales et mondiales auxquelles ils ont participé. Plusieurs produits ont été spécialement conçus pour les PMA, ou leur sont destinés en priorité. Il s'agit, par exemple, des cours d'introduction de trois semaines à l'intention des PMA et des cours avancés pour les PMA. Chacun de ces cours s'est tenu une fois en 2014.

Bénéficiaires de l'assistance technique

Le nombre de participants aux activités d'assistance technique a continué d'augmenter au fil des ans, dépassant 15 000 en 2014. Cette augmentation a été rendue possible par l'utilisation accrue des ressources d'apprentissage en ligne mises à disposition sur la plate-forme en ligne de l'OMC : http ://ecampus.wto.org/, et par le développement des activités en direct.

Les cours d'apprentissage en ligne de l'OMC sont très variés ; plus de 20 cours sanctionnés par un certificat sont dispensés sur différents sujets généraux ou spécialisés dans les 3 langues de l'OMC (anglais, français et espagnol). En 2014, au total 7 590 participants de 139 pays ont participé à des cours en ligne dont 41 % originaires d'Afrique, 24 % d'Amérique latine, 18 % d'Asie et du Pacifique, 7 % d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale, 5 % des Caraïbes et 3 % des pays arabes et du Moyen-Orient.

En 2014, les femmes ont représenté 45 % des participants à l'ensemble des cours de formation de l'OMC, pourcentage analogue à celui de 2013. La répartition des cours par langue montre que environ 60 % des participants ont suivi la formation en anglais, 21 % en français et 17 % en espagnol. Il y a eu aussi quelques activités multilingues.

Assistance technique aux pays accédants

L'assistance technique a été renforcée en 2014 pour les pays accédants à l'OMC (voir la page 22 et la figure 5) ; des fonctionnaires gouvernementaux ont été invités à participer à plus de 120 activités d'assistance technique, contre plus de 100 en 2013.

Centres de référence de l'OMC

Le programme des centres de référence a évolué afin de répondre à l'évolution des besoins des pays en développement, des PMA et des pays sans représentation à Genève. En 2014, huit centres de référence de l'OMC ont été établis ou modernisés – trois en Afrique, trois en Asie et dans le Pacifique, un dans les Caraïbes et un autre en Amérique latine.

Les centres de référence sont établis au sein d'une administration, dans un établissement universitaire ou dans une organisation professionnelle, comme une chambre de commerce. La formation à l'utilisation des ressources informatiques et des bases de données commerciales de l'OMC est dispensée en même temps que sont fournies les publications de l'OMC. Les centres de référence peuvent aussi être établis dans des organisations régionales/sous-régionales, afin d'améliorer leur collaboration avec les Membres de l'OMC et d'autres organisations. Chaque centre de référence à un directeur qui est responsable de son fonctionnement au quotidien.

Figure 5. Participants aux activités d'assistance technique de l'OMC venant de gouvernements accédants à l'OMC en 2014

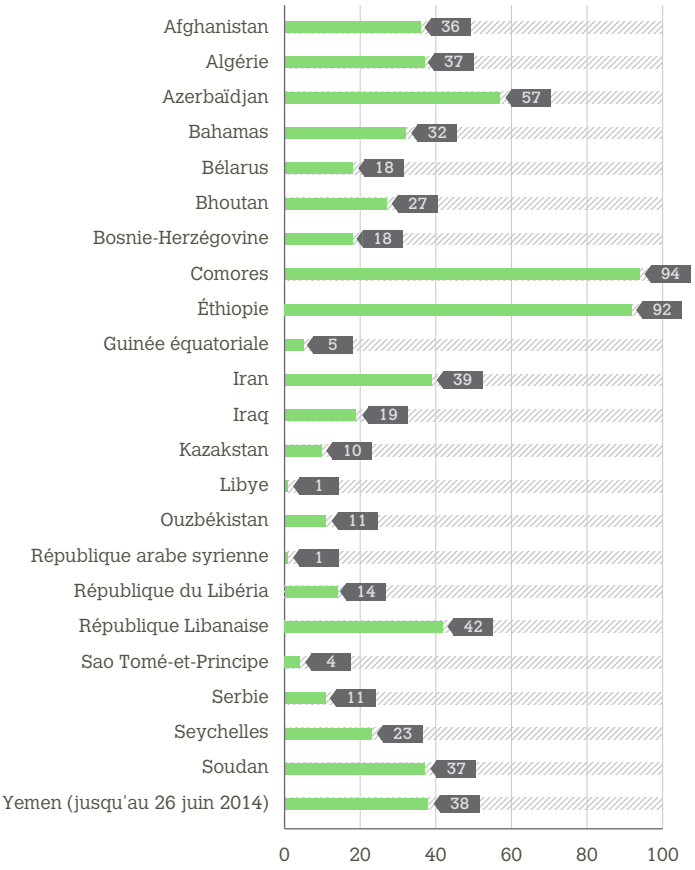

Stages

Les programmes de stages de l'OMC offrent aux fonctionnaires gouvernementaux une expérience pratique des questions concernant l'OMC, pour leur permettre de mieux contribuer au développement économique et social de leur pays. Pour le Programme de stages des Pays-Bas, le Programme de stages pour les missions, le Programme de stages de coordonnateur régional et le Programme de stages sur l'accession, la priorité est donnée aux candidats venus d'Afrique et de PMA, de petites économies vulnérables et de pays en cours d'accession à l'OMC.

En 2014, 45 fonctionnaires, venus en majorité d'Afrique et d'Asie-Pacifique, ont bénéficié de l'un des programmes de stages de l'OMC : 17 ont fait un stage pour des missions, 17 autres ont bénéficié du Programme de stages des Pays-Bas, 6 ont fait un stage de coordonnateur régional et 5 un stage sur l'accession.

Coopération technique et formation
www.wto.org/cooperationtechnique

Financement de l'assistance technique

Un problème constant est d'assurer le financement adéquat du programme d'assistance technique. Le programme est financé principalement par le Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement, alimenté par les contributions volontaires des Membres de l'OMC (voir le tableau 2).

Au total, 25,9 millions de CHF étaient disponibles pour la mise en œuvre du programme en 2014 et 2015. Sur le total des fonds disponibles en 2014, 7,8 millions de CHF ont été versés par 13 Membres pendant l'année. Le calendrier des contributions est malheureusement devenu moins prévisible ces dernières années.

Tableau 2. Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement

Contributions et annonces de contributions — **Rapport financier mensuel – 31 décembre 2014**

Donateur (CHF)	2010	2011	2012	2013	2014
Allemagne	1 438 500	1 237 500	1 198 000	1 233 000	1 203 000
Australie	1 952 400	1 803 600	–	2 689 900	61 370
Autriche	285 640	258 600	240 200	243 600	241 400
Canada	–	944 276	1 362 298	–	–
Chine	200 300	–	–	–	–
Corée, République de	344 400	322 350	334 950	313 600	336 350
Danemark	180 019	331 230	321 903	491 063	482 422
Espagne	467 950	400 050	–	–	–
Estonie	28 932	26 209	23 199	24 160	24 640
États-Unis	1 002 654	940 580	940 535	851 885	1 127 392
Finlande	1 364 000	1 228 000	–	–	–
France	655 500	611 000	600 500	617 000	608 500
Irlande	409 200	–	–	–	–
Japon	395 604	395 604	395 604	368 744	312 019
Liechtenstein	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Norvège	1 784 440	1 593 626	2 438 905	2 287 108	2 163 722
Nouvelle-Zélande	158 000	–	–	–	–
Pays-Bas	1 472 990	1 472 990	–	–	875 000
République tchèque	–	23 746	–	–	–
Suède	2 353 920	2 074 322	2 386 480	2 245 600	–
Suisse	–	–	800 000	800 000	–
Taipei chinois	–	184 200	–	181 400	–
Union européenne	1 574 550	1 187 500	1 024 050	1 232 000	317 592
Total des contributions reçues	**16 108 999**	**15 075 383**	**12 106 624**	**13 619 060**	**7 793 406**
Total des contributions, y compris les annonces de contributions	**16 108 999**	**15 075 383**	**12 106 624**	**13 619 060**	**7 793 406**
Nombre total de donateurs	**19**	**19**	**14**	**15**	**13**

Coopération technique et formation
www.wto.org/cooperationtechnique